



Une clinique du droit sera bientôt ouverte

Cécile Huyghe

La faculté de droit de l'Université catholique de Lille multiplie les innovations pédagogiques. Dernière en date : l'ouverture prochaine d'une clinique du droit. Le concept importé des pays anglo-saxons est le suivant : des étudiants, via une association, proposent du conseil juridique aux citoyens. Mais avant d'ouvrir un tel lieu, quelques étapes préalables sont nécessaires.

> Un enseignement pratique dès la première année « Pour avoir une clinique vraiment efficace en master 1 et master 2, il faut que les étudiants puissent acquérir des savoir-être, des savoir-faire et des compétences, explique Alexandre Henneuse, enseignant à la faculté qui porte le projet avec Lina Williate, professeur des Universités catholiques. Nous avons donc conçu une démarche pédagogique complète dès la première année. »

Depuis la rentrée, des avocats du Barreau de Lille interviennent lors de travaux dirigés auprès des étudiants de première année. Ces derniers peuvent découvrir de vrais dossiers, apprendre à les classer, lire les différentes pièces. Ils se sont rendus au tribunal administratif afin de comprendre les us et coutumes d'un palais de justice. « Au deuxième semestre, ils pourront découvrir quels actes et quelles procédures peuvent être utilisés en

droit de la famille », précise Alexandre Henneuse.

Lina Williate et Alexandre Henneuse portent le projet pédagogique.

> La clinique du droit ouvrira au 2e semestre

L'association qui préfigure la clinique du droit qui sera administrée par des étudiants de niveau bac + 4 est créée. Ses statuts ont récemment été déposés. « Nous accompagnons les étudiants, indique Lina Williate. L'association est chapotée par un collègue des Sages rassemblant les différentes professions représentées. »

La clinique du droit sera d'abord ouverte aux personnels de l'Institut catholique de Lille, dans le courant du deuxième semestre. « Quand elle sera rodée, elle sera ouverte à tout le quartier, précise celle qui est aussi avocate au Barreau de Lille. Vincent Potié, Bâtonnier de l'ordre des avocats du Barreau de Lille nous a conseillés afin de préserver la confidentialité des entretiens. »

Toutes les questions pourront être abordées. Les étudiants défricheront les dossiers et orienteront les personnes vers les avocats spécialistes du domaine concerné.

« Cela évitera aux gens d'aller chercher des infos sur internet, qui ne sont pas toujours pertinentes, souligne Alexandre Henneuse. Nous espérons que cela lèvera les premières angoisses à l'idée de

consulter un avocat. »

> Faciliter l'orientation et l'insertion professionnelle

Avec ces innovations pédagogiques, les deux enseignants espèrent faciliter l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants.

« Avec les enseignements pratiques, on voit des étudiants qui confirment ou non une vocation », affirme Lina Williate.

Pour les années ultérieures, des notaires, des huissiers, des magistrats devraient aussi intervenir dans les travaux dirigés. De quoi mieux appréhender les différentes professions du droit, loin des stéréotypes des séries télé américaines.

télé américaines. Les avocats, qui pouvaient se méfier au départ d'une éventuelle concurrence sont ravis selon la professeur des Universités catholiques. « En touchant à la pratique, les étudiants pourront être tout de suite opération- ■